

14

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1849—1850.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 15 octobre, et durera jusqu'au samedi 16 mars.

Le semestre d'été commencera le lundi 25 mars, et durera jusqu'au samedi 29 juin.

Les premiers jours du semestre d'hiver seront consacrés aux examens arriérés et d'admission. Les examens annuels auront lieu vers le milieu de juillet.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERD. RAMBOZ ET C^o.

1849

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1849 - 1850.

Les Professeurs, les Docteurs et les Licenciés, gradués par l'Académie, ainsi que les membres de la Faculté de médecine de Genève, peuvent annoncer, dans les programmes académiques, les cours qu'ils se proposent de donner, et se servir, à cet effet, des salles affectées à l'enseignement supérieur.

Ils doivent adresser leur demande au Département, qui détermine la manière dont leurs cours sont annoncés et répartis, et qui indique les heures ainsi que le local où ils sont donnés.

Le Conseil d'État, ou l'Académie, sous l'approbation du Conseil d'État, peut conférer les mêmes droits, soit aux Docteurs et aux Licenciés reçus dans une Académie ou une Université étrangère, soit à des hommes distingués dans une branche quelconque des connaissances humaines.

S'il s'agit de cours donnés dans la Faculté de Théologie, cette autorisation ne peut être accordée que sur le préavis conforme de la Compagnie des Pasteurs.

(Loi, Art. 85.)

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur CELLÉRIER commencera, pendant les mois de novembre et de décembre, l'explication de l'Épître de saint Jacques. Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

Critique sacrée. — Dès le 1^{er} janvier le même Professeur exposera l'introduction spéciale à chaque livre du Nouveau Testament. Mêmes jours et heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MUNIER lira la seconde partie du livre d'Esaië. Ce cours, destiné aux étudiants des trois volées supérieures, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures.

Hébreu. — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, contiendra l'étude de la grammaire et de la syntaxe hébraïque, et l'interprétation de quelques

chapitres de la Genèse, du livre des Juges et des Proverbes. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure et le samedi à dix heures.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE : *Protégomènes*. De la Dogmatique. Histoire rapide du dogme. De la foi. Des mystères. De Dieu. Du panthéisme. Des attributs de Dieu. De la Trinité. Du Dieu créateur. Cosmogonie des peuples patens. Des Anges. De Dieu Conservateur. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise au moyen âge depuis l'époque de Mahomet jusqu'à celle de la Réformation. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

Théologie pratique. — M. le Professeur DIODATI traitera du saint ministère, et en particulier des dispositions du ministre de l'Evangile. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Le même Professeur consacrera le mardi à onze heures à des études spéciales de prédication.

Exercices publics de prédication. — Devant un Jury de la Faculté, le lundi à quatre heures, le samedi à une heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Exégèse du Nouveau Testament. — Pendant les premières semaines du semestre, M. le Professeur CELLÉRIER terminera l'explication de l'Épître de saint Jacques. Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

Archéologie biblique. — Pendant le reste du semestre, le même professeur exposera l'esprit de la législation mosaïque. Mêmes jours et heures.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER interprétera les Proverbes et les Psaumes. Ce cours, destiné aux étudiants de la

première année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure, et le samedi à dix heures.

Chaldéen. — Le même Professeur enseignera la grammaire chaldéenne, et lira les portions de l'Ancien Testament qui sont écrites dans ce dialecte. Ce cours, destiné aux étudiants des trois années supérieures, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE : Anthropologie. Création de l'homme. Adam est le père de la race humaine. L'homme a une âme immatérielle et immortelle. L'homme est pécheur. Du péché originel. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL continuera et terminera son cours d'hiver les lundi et mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

Apologétique. — M. le Professeur DIODATI continuera la partie philosophique de cette science. Ce cours aura lieu le lundi et le mercredi à neuf heures.

Le même Professeur consacrera le mardi à onze heures à des études spéciales de prédication.

Exercices publics de prédication. — Devant un Jury de la Faculté, le lundi à quatre heures, et le samedi à une heure.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Professeur ODIER. Dernière partie des *droits de famille* : « Du mariage quant aux biens des époux » (Code Civil, Liv. 3, Tit. 5). Des systèmes légaux de protection des personnes incapables : « De la puissance

paternelle et des tutelles, 1^{re} partie » (Code Civil, Livre 1^{er}, Titre 9 et 10). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Droit civil moderne. — M. le Professeur GIDE. Dernière partie du cours sur les donations et testaments. Première partie du cours sur les successions *ab intestat* (Code Civil, Liv. 3, Titre 1^{er}). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Droit commercial. — Le même Professeur. Des sociétés de commerce. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Droit constitutionnel. — M. le Professeur CAMPERIO. Constitutions comparées. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Droit romain. — M. ***. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices publics de plaidoirie. — Tous les quinze jours devant un Jury composé des Professeurs chargés de l'enseignement pendant ce semestre.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit civil moderne. — M. le Professeur ODIER. Des Tutelles, de l'interdiction, de la séquestration des aliénés, etc., seconde et dernière partie (Code Civil, fin du Livre 1^{er}). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Droit civil moderne. — M. le Professeur GIDE. Des successions *ab intestat*, seconde et dernière partie (Code Civil, Liv. 3, Titre 1^{er}). Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Procédure civile. — Le même Professeur. Interprétation de la loi de procédure civile de Genève (partie générale jusqu'aux Jugements). Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Droit constitutionnel. — M. le Professeur CAMPERIO. Constitutions comparées, suite et fin du cours d'hiver. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Droit romain. — M. ***. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices publics de plaidoirie. — Comme au semestre d'hiver.

Faculté des Sciences et des Lettres.

A) SECTION SCIENTIFIQUE.

SEMESTRE D'HIVER.

Géométrie analytique. — M. le Professeur ULTRAMARE. — Première année, — deux fois par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. Ce cours sera précédé de la résolution générale des équations. — Seconde année, — trois fois par semaine.

Mécanique analytique. — Le même professeur. — Troisième année, — deux fois par semaine.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. Complément des études de statique et de dynamique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer. Des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Classification des éléments des machines. Travail réalisé ou perdu. — Troisième année, — trois fois par semaine.

Astronomie et Géographie physique. — M. le Professeur PLANTAMOUR. Astronomie descriptive. Etude spéciale du globe terrestre et des phénomènes physiques qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. Revue sommaire des propriétés des corps pondérables. Capillarité. Acoustique. Calorique. Magnétisme. Electricité. — Première année, — quatre fois par semaine.

Cours spécial de physique. — Le même Professeur. Etude particulière des phénomènes visuels et de ceux de la lumière polarisée. — Troisième année, — une fois par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur MARIGNAC. Métaalloïdes et leurs composés binaires. Métaux ; composés formés par les métaalloïdes et les métaux. Sels. Lois de Berthollet. Equivalents chimiques et atomes. — Seconde année, — trois fois par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Seconde année, — deux fois par semaine.

Géologie. — M. le Professeur FAYRE. De la géologie en général. Des phénomènes qui se passent actuellement à la surface du globe, et des phénomènes qui s'y sont passés avant l'époque actuelle. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu deux fois par semaine.

Anatomie comparée. — M. le Professeur PICTET. Organes de la nutrition. Reproduction et développement des animaux. Monstruosités. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Paléontologie. — Le même Professeur. Histoire naturelle des animaux fossiles. — Seconde année, — deux fois par semaine.

Anatomie humaine. — M. le Professeur MAYOR. Description générale du corps. Ostéologie. Syndesmologie. Myologie. Organes de la circulation, de la respiration et de la voix. — Troisième année, — trois fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Géométrie analytique. — M. le Professeur OLTRAMARE. Suite du cours d'hiver. — Première année, — deux fois par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. Suite du cours d'hiver. — Seconde année, — trois fois par semaine.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Troisième année, — deux fois par semaine.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. Complément des études d'hydrodynamique. Ecoulement des liquides et des gaz. Jeaugeage des cours d'eau.

Conduites des gaz et d'air chaud. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissement d'usines. — Troisième année, — trois fois par semaine.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. Mouvement des planètes, de leur satellites et des comètes. Théorie des éclipses et des occultations. — Seconde et troisième années, trois fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARMANN. Optique. Relations mutuelles des forces physiques. Etude particulière du magnétisme terrestre (si le temps le permet). — Première année, — quatre fois par semaine.

Cours spécial de physique. — Le même Professeur. Suite du cours d'hiver. — Troisième année, — une fois par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur MARIGNAC. Etude des substances organiques ; acides ; alcalis ; corps indifférents. Fermentation ; putréfaction ; nutrition des végétaux et des animaux ; respiration. — Seconde année, — Trois fois par semaine.

Minéralogie. — Le même Professeur. Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Seconde année, — deux fois par semaine.

Organographie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Première année, — trois fois par semaine.

Démonstrations de botanique. — Le même Professeur. Analyse de plantes sous le point de vue de leur description et de l'étude de leurs caractères. — Seconde et troisième années, — deux fois par semaine.

Zoologie. — M. le Professeur PICTET. Histoire naturelle des oiseaux. — Première année. — Ce cours sera composé d'environ vingt leçons.

Physiologie. — M. le Professeur MAYOR. Physiologie de la nutrition. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

B) SECTION LITTÉRAIRE.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie. — M. le Professeur JUNG. Histoire de la philosophie. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Littérature ancienne. — M. le Professeur CHERBULIEZ :

I. Poésie épique chez les Grecs : Homère et les Homérides ; hypothèses de Wolf et d'autres critiques plus modernes.

II. Etudes sur la constitution de la république romaine et sur les mœurs politiques des Romains.

III. Interprétation : fragments de l'Iliade, de l'Odyssée, des hymnes homériques. Chapitres choisis dans les traités de *Republica* et de *Legibus* de Cicéron.

— Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Histoire de la littérature moderne. — M. le Professeur RICHARD. — Littérature du dix-huitième siècle. — Seconde année, — trois fois par semaine.

Récitation. — Le même Professeur. — Deux fois par semaine.

Histoire moderne. — M. le Professeur GAULLIEUR. Coup d'œil sur l'époque transitoire de l'histoire du moyen âge à l'histoire moderne proprement dite (de la fin du quatorzième siècle au commencement du quinzième). Histoire du quinzième siècle. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur AMIEL. — Partie théorique. — Première année, — trois fois par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, est le même que celui de la première année de la Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Philosophie. — M. le Professeur JUNG. Métaphysique. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Littérature ancienne. — M. le Professeur CHERBULIEZ. Suite

du cours d'hiver. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Histoire de la littérature moderne. — M. le Professeur RICHARD. Suite du cours d'hiver. — Seconde année, — trois fois par semaine.

Récitation. — Le même Professeur. — Deux fois par semaine.

Histoire moderne. — M. le Professeur GAULLIEUR. Continuation du cours d'hiver. Seizième siècle. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur AMIEL. — Histoire de l'art. — Première et seconde années, — trois fois par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. Même cours que pour la première année de la Faculté de Théologie. Il est destiné aux étudiants de seconde année.

L'examen de promotion exigé pour passer de la première année de la Faculté des Sciences et des Lettres dans la seconde comprend les objets suivants :

1^o *Dans le semestre d'hiver* : Géométrie analytique, physique, anatomie comparée, littérature ancienne, histoire de la philosophie, esthétique et histoire.

2^o *Dans le semestre d'été* : Géométrie analytique, physique, organographie botanique, littérature ancienne, esthétique, métaphysique et histoire.

L'examen de promotion exigé des étudiants de seconde année de la Faculté des Sciences et des Lettres, pour entrer dans la Faculté de Droit ou de Théologie, comprend les objets d'études suivants :

1^o *Dans le semestre d'hiver* : Chimie, géographie physique, littérature ancienne, littérature du dix-huitième siècle, histoire de la philosophie, histoire.

2^o *Dans le semestre d'été* : Chimie, physiologie humaine, littérature ancienne, littérature du dix-huitième siècle, métaphysique et histoire.

Les étudiants de la Faculté des Sciences et des Lettres peuvent être également promus d'une année d'études dans celle qui est immédiatement supérieure, au moyen d'un examen sur la totalité de l'enseignement scientifique, ou sur la totalité de l'enseignement littéraire de l'année dans laquelle ils sont immatriculés.

TABLEAUX

DE

L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES.

1° Examen de promotion exigé par les articles 21 et 22 du Règlement pour passer de la première année dans la seconde, et de la seconde dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Géométrie analytique . . .	2	2	»	»
Physique	4	4	»	»
Géographie physique. . . .	»	»	3	»
Chimie	»	»	3	3
Organographie botanique. .	»	3	»	»
Anatomie comparée	3	»	»	»
Physiologie	»	»	»	3
Philosophie	3	3	3	3
Littérature ancienne	3	3	3	3
Littérature du 18 ^e siècle . .	»	»	3	3
Esthétique.	3	3	»	»
Histoire	3	3	3	3
TOTAL	21	21	18	18

2° Enseignement total de la section scientifique.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Géométrie analytique	2	2	»	3	»	»
Calcul différentiel et intégral .	»	»	3	»	»	»
Mécanique analytique	»	»	»	»	2	»
Géométrie descriptive. . . .	»	»	»	»	»	2
Mécanique théorique et ap- pliquée	»	»	»	»	3	3
Astronomie	»	»	»	3	»	3
Géographie physique	3	»	3	»	»	»
Physique	4	4	»	»	1	1
Chimie	»	»	3	3	»	»
Minéralogie	»	»	»	2	»	»
Botanique	»	3	2	2	»	2
Anatomie comparée	3	»	3	»	»	»
Zoologie et Paléontologie . .	»	2	2	»	»	»
Anatomie humaine et phy- siologie	»	3	»	3	3	»
Géologie	»	»	»	»	2	»
TOTAL	12	14	16	16	11	11

3^o Enseignement total de la section littéraire.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Philosophie	3	3	3	3
Littérature ancienne	3	3	3	3
Hist. de la littérat. moderne	»	»	3	3
Histoire moderne	3	3	3	3
Esthétique	3	3	»	»
Hébreu	»	»	4	4
TOTAL	12	12	16	16

AVERTISSEMENT.**Dispositions de la Loi et du Règlement concernant :***A) Les Inscriptions des Etudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation, et une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre. (Loi, art. 86.)

Les personnes qui désirent suivre des cours en qualité d'externes doivent prendre une inscription pour chacun de ces cours. (Loi, art. 89.)

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Recteur sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le bureau fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer, ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions académiques doivent être présentées.

Ces délais expirés, le bureau adresse au Département une liste des étudiants et des externes régulièrement inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du bureau. (Règlement, art. 9.)

B) Les Rétributions.

Les étudiants immatriculés dans l'Académie paient à l'Etat un droit annuel de 100 francs. (Loi, art. 113.)

Ce droit est payé par moitié à l'ouverture de chaque semestre. (Règlement, art. 43.)

Les étudiants qui entrent à l'Académie sans avoir été élèves du Gymnase paient un droit d'entrée unique de 30 francs. (Loi, art. 115.)

Les externes paient pour chaque inscription à un cours ordinaire une rétribution semestrielle de 20 francs. (Loi, art. 114.) Pour les cours de moins de 30 leçons la rétribution est de 10 francs.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur.

C) *Les Conditions d'Admission.*

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, avant le 12 octobre. Le champ des examens exigés est fixé par des programmes détaillés dont on peut prendre connaissance au Bureau de l'Académie.

Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis à l'Académie ou au Gymnase, ou des certificats d'étude et diplômes délivrés par des Académies ou Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 88 de la loi, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, avant le 1^{er} octobre.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1^o Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, samedi de 11 à 4 heures, et mardi et vendredi

de 11 h. à 1 h. à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi et le vendredi de 1 à 3 heures sont consacrés à l'échange des livres.

2^o Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3^o Que le Musée Académique est ouvert au public de 1 à 3 heures le jeudi de chaque semaine et le dimanche de midi à 2 heures et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4^o Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

F.-J. Pictet, Recteur.

Cherbuliez-Bourrit, Vice-Recteur.

E. Plantamour, Secrétaire.

Genève, le 10 juillet 1849.

Certifié conforme aux programmes approuvés par le Département de l'Instruction publique.

Le Secrétaire,

L. COULLET.

PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, Genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mai 1850. Le prix sera de la valeur de 400 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mai 1850. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX

DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres, Genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève depuis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 31 mars 1850.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau de l'Académie.
